

Faculté de sciences appliquées



FSA2630 Technologie de la sécurité et de l'hygiène du travail

[15h] 2 crédits

Ce cours n'est pas dispensé en 2006-2007

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

Langue d'enseignement : français

Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'objet du cours est d'introduire l'étudiant aux notions d'hygiène du travail et de sécurité et de lui faire prendre conscience des conséquences sur le plan humain en général et sur le plan santé en particulier des choix technologiques et techniques qu'il sera amené à réaliser dans sa future entreprise.

Les risques pour la santé associés à certaines expositions industrielles sont analysés : risques physiques (bruit, chaleur, éclairage, vibrations,...), risques chimiques, accidents de travail.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

1. Introduction

Organisation de l'hygiène et de la sécurité, médecin du travail, organes paritaires, place de ligne hiérarchique.

Répartition des rôles et des responsabilités.

Réglementation belge et européenne.

2. Approche globale des risques

Management des risques, indicateurs économiques et sociaux, accidents du travail, méthodologie globale d'analyse des risques.

3. Risques liés aux facteurs physiques et chimiques d'ambiance

Notions physiques de base.

Effets sur la santé.

Méthodes de dépistage des risques.

Evaluation de l'exposition : méthodologie, appareillage.

Quantification des risques.

Méthodologie de réduction des risques.

Gestion pratique dans l'entreprise avec rôle spécifique de la ligne hiérarchique.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Le cours comprend une visite du laboratoire d'Hygiène et de Physiologie du Travail à Louvain en Woluwe et, le cas échéant, la rencontre avec un ingénieur lors d'une visite d'entreprise.

Examen

Le contrôle des connaissances s'effectue soit de manière classique : examen oral sur les matières enseignées, soit de manière mixte.

L'étudiant réalise alors une étude globale des risques à un poste de travail (cette étude compte pour 60% des points).